

## N° 212 AOÛT 2010

### SOMMAIRE

P.2 COMMISSION DE RÉFORME - INTRA 2010  
 P.3 HORS-CLASSE  
 P.4 ACADÉMIE  
 Ce numéro comporte un encart : Bienvenue au SNES

## Vitesse et précipitation sans aucun dialogue social

Le recteur de notre académie est si prompt à répondre aux « innovations » présidentielles et ministérielles, même si elles ressemblent fort à des gadgets, qu'il en oublie systématiquement toute information ou échange avec les élus des personnels. Mais est-ce dû uniquement à sa promptitude ?

### Internat d'excellence : l'arbre qui cache la forêt

Ce fut tout d'abord l'internat d'excellence, annoncé dans les médias avant toute présentation dans les instances, qui sous couvert d'une mesure d'aide est en réalité une structure qui sert à masquer l'abandon de toute ambition pour l'ensemble des élèves de l'Éducation prioritaire. Cette structure va consommer l'équivalent de 7 postes pour une vingtaine d'élèves, alors que les classes sont toujours aussi chargées dans les collèges et les lycées.

### Vous avez dit CLAIR ?

C'est grâce à nos collègues, contactés par téléphone par deux chefs d'établissement souhaitant les rencontrer car ils avaient demandé dans leurs vœux de mutation le collège de la Marquissanne ou le collège Jules Romains, que nous avons découvert que le recteur, tout seul dans son coin, avait labellisé ces deux établissements en Collège Lycée Ambition Innovation Réussite. Là encore aucune discussion, aucun échange même pas une information. Interpellé par les organisations syndicales et les associations de parents d'élèves lors du conseil académique de l'Éducation nationale, il n'a pas daigné répondre. Chacun doit savoir que l'académie de Nice ne fait pas partie des 10 académies expérimentales de ce nouveau label qui n'a qu'un seul objectif : déréglementer les conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

### Réussite de tous les élèves ?

Aucune information une nouvelle fois en direction des représentants des personnels, c'est par une conférence de presse commune du recteur et du président du conseil général des Alpes-Martitimes, M. Ciotti, que nous avons appris la naissance d'un Etablissement de Réinsertion Scolaire à Tende, « nouvelle » idée du président de la république, pour accueillir les élèves en échec scolaire et social. Ce type de dispositif a déjà existé par le passé dans le département voisin mais il a été fermé il y a deux ans car totalement inefficace... Là encore, ce sont 5 surveillants et 3 enseignants qui seront mis à disposition pour une quinzaine d'élèves.

En revanche, le représentant de l'État refuse la construction programmée depuis longtemps d'un nouveau lycée à Drap et refuse de mettre des enseignants dans ce nouvel établissement !

Le recteur serait bien inspiré d'ouvrir enfin un véritable dialogue social et de mener une véritable politique éducative au lieu de collectionner les gadgets gouvernementaux.

**RICHARD GHIS**

## Édito

## Tous ensemble, stoppons les mauvais coups !

Après cette période estivale les salariés, les retraités et les jeunes qui reprennent leurs activités le font avec beaucoup d'inquiétudes et de préoccupations. Le président de la République comme son gouvernement ignorent superbement la réalité quotidienne de la population et n'apportent aucune réponse pour sortir de la crise et améliorer la situation de l'emploi, du pouvoir d'achat, des retraites...

La « réforme » injuste des retraites qui pourtant n'apporte aucune solution pérenne aux problèmes de financement fait le choix d'un apport financier minime des hauts revenus, des revenus du capital et des entreprises, l'essentiel des « efforts » portant sur les salariés, les femmes et les jeunes ! C'est même avec cynisme que le chef de l'État évoque la « justice » mais sans assumer la baisse bien réelle du niveau des pensions, c'est avec dogmatisme qu'il a confirmé le recul de l'âge légal de départ à la retraite, élément « non négociable » selon lui, tout comme l'augmentation du taux de cotisations des fonctionnaires et la baisse de nos salaires nets !

Les annonces budgétaires sont catastrophiques pour les services publics et tout particulièrement pour notre secteur avec la nouvelle ponction programmée de plus de 16 000 emplois. La preuve est faite, si besoin était, que toutes les réformes mises en œuvre à marche forcée dans nos collèges et nos lycées, contre l'avis de la majorité des personnels, ont en fait un seul objectif : dépenser moins et réduire à la portion congrue le nombre de fonctionnaires. Pourtant nos conditions de travail et la situation de notre système éducatif sont déjà plus que préoccupantes et les fameuses fiches méthodes pour encore supprimer des emplois ne peuvent que nous alarmer. Devant ces réalités comment s'étonner d'une baisse de l'obtention du baccalauréat et tout particulièrement de celle enregistrée dans notre académie alors que nous connaissons en collège comme en lycée les plus mauvaises conditions de travail et d'apprentissage de France métropolitaine depuis plusieurs années.

Il est vraiment temps de repousser toutes ces réformes injustes pour les salariés mais aussi pour les usagers des services publics, d'obtenir une utilisation juste et honnête de l'argent public et de prendre l'argent là où il est pour permettre le développement d'une société de la connaissance et la réussite de tous les jeunes de ce pays. Après les fortes mobilisations de ce premier semestre, le SNES avec les autres forces syndicales invitent tous ceux qui refusent la fatalité et ces injustices à agir collectivement dès la réelle rentrée des élèves à compter du lundi 6 septembre, puis à poursuivre l'action dès le mardi 7 septembre. Faisons de cette rentrée 2010 une rentrée sociale qui obligera ce gouvernement à entendre nos voix. Pas simplement celles des footballeurs...

**NICE LE 22 JUILLET 2010, RICHARD GHIS**

## Pourquoi se syndiquer ? Pourquoi au SNES ?

**Défense individuelle** des syndiqués et des collègues dans toutes les opérations qui concernent la carrière (affectations, promotions, changement d'échelon, hors-classe, notation administrative, congé formation, réadaptation, congé maladie,...) et l'exercice quotidien du métier dans l'établissement (conditions de service, conflits avec la hiérarchie, dignité professionnelle, respect des statuts...)

**Défense collective** des syndiqués, des collègues et du service public : établissement et respect par l'administration de règles communes de gestion des carrières, équitables et transparentes. Se battre pour améliorer les conditions d'exercice du métier, c'est défendre les conditions d'étude de nos élèves en leur assurant sur la totalité du territoire le plus grand choix possible de formations permettant la qualification.

**Se battre pour améliorer** les conditions d'exercice du métier, c'est défendre un enseignement et un encadrement éducatif de qualité pour les élèves en exigeant des recrutements d'enseignants, de CPE, de Co-Psy, Assistantes sociales, Infirmier-e-s hautement qualifié-e-s, en nombre suffisant par des concours nationaux, c'est lutter contre la précarité de plus en plus présente dans nos établissements. C'est exiger pour tous un salaire digne.

**Se battre pour améliorer** les conditions d'exercice du métier, c'est revendiquer pour les Vies Scolaires des étudiants-surveillants. C'est prendre en compte les besoins des établissements par la création de nouveaux emplois statutaires (Tice,...).

**Se syndiquer au SNES**, syndicat majoritaire, c'est construire dans le pluralisme et la démocratie par le biais de réunions et de stages ouverts à tous les syndiqués des positionnements sur tous les aspects du métier (carrières, contenus, fonctionnement des établissements), sur le rôle des services publics, sur les alternatives sociales et économiques que le syndicat et la profession souhaitent porter.

**Se syndiquer au SNES**, c'est devenir un citoyen informé, conscient des enjeux sociaux et économiques, qui par l'action collective et unitaire peut faire entendre sa voix.

# COMMISSION DE RÉFORME

## POUR NE PAS ÊTRE DÉPOURVU APRÈS UN « ACCIDENT DE SERVICE »

À l'heure de la reprise, vos élus à la Commission de Réforme tiennent à vous rappeler quelques éléments concernant ce qui n'arrive pas qu'aux autres, à savoir un accident du travail.

### Pourquoi faire reconnaître un accident du travail ?

Le moindre incident pouvant donner lieu à des séquelles graves, il est important que la responsabilité de l'employeur soit reconnue. Un taux de handicap peut par exemple être accordé suite à un accident du travail, ou après une rechute consécutive à un premier accident de service. Ce taux, s'il dépasse 20%, donne lieu à indemnisation.

### La commission de réforme

La grande majorité des agents et leurs administrations savent maintenant que l'Éducation nationale comme tout employeur doit assumer les risques encourus par ses salariés dans leurs activités. Le moindre incident doit donc faire l'objet d'une déclaration dans les **48 heures maximum** après les faits qu'il soit clairement provoqué par un tiers (élève, parent...) ou non (chute dans un escalier, glissade, accident de voiture...). Si certains incidents sont reconnus imputables au service directement par l'administration, d'autres peuvent être rejetés et c'est à ce moment qu'intervient la Commission de Réforme. Les représentants du personnel qui y siègent au côté de médecins indépendants, sont issus des résultats du vote des agents lors des élections professionnelles : la FSU a tous les sièges pour les personnels enseignants du second degré.

### De l'importance d'une déclaration bien rédigée

Les déclarations sont en général et c'est bien compréhensible, rédigées dans l'urgence et à l'emporte-pièce. Or, les contraintes budgétaires actuelles se traduisent par une extrême attention des représentants du rectorat aux circonstances encadrant l'accident afin de dégager au maximum leur responsabilité. Pour être reconnu, l'accident de service doit :

- Être reconnu par un témoin (un passant, un collègue, les ambulanciers...)
- Avoir eu lieu hors du domicile privé de l'agent

- Présenter un lien de cause à effet avec le service (on est tombé parce qu'on était stressé par son activité ou poussé par un élève ou parce qu'on a traversé une cour encombrée d'un élément provoquant une chute ou parce qu'on a dû faire un trajet pour aller travailler...) ; si l'agent est malade lors de l'accident, qu'il a une pathologie particulière et qu'il évoque cela pour expliquer son accident du travail ce dernier ne sera pas reconnu comme tel. Si vous êtes souffrant, si en plus votre docteur vous avez fait un arrêt de travail que, par conscience professionnelle, vous n'avez pas suivi, et que vous faites un malaise sur le lieu de travail, celui-ci ne sera pas reconnu comme accident du travail.

Ainsi, un incident qui survient lors d'un trajet pour se rendre au travail peut-être un cas problématique typique, les questions posées seront les suivantes :

- L'accident a-t-il eu lieu sur le parcours le plus court et le plus usité pour aller travailler ? Un détour pour aller poster une lettre et vous n'êtes plus sur le trajet du travail.

- Étiez-vous déjà souffrant au moment des faits ? si tel est le cas, l'accident du travail ne sera pas reconnu.

- Étiez-vous attendu au travail à ce moment ? votre emploi du temps, peut vous être demandé. Nombre d'accidents du travail ne sont pas déclarés or parfois ils entraînent des séquelles importantes et non prévisibles : il faut toujours déclarer un accident lié à votre activité professionnelle. À l'inverse, des accidents du travail déclarés ne sont pas reconnus car les agents sont parfois trop lacunaires, voire trop honnêtes : combien d'accidents devraient être reconnus et ne le sont pas car les agents mentionnent qu'ils étaient fatigués les jours précédents. Les collègues font souvent retomber la « faute » de l'accident du travail sur eux-mêmes et se privent ainsi d'une reconnaissance des conséquences parfois douloureuses du travail.

Pensez toujours à informer les représentants du SNES et de la FSU, seuls élus présents aux commissions de réformes du Var et des Alpes-Maritimes.

**GUILLAUME LABORIE, ÉLU À LA COMMISSION DE  
RÉFORME DU VAR POUR LES CERTIFIÉS.**

## INTRA 2010

### LA MOBILITÉ EN BERNE, LE PARITARISME À L'HONNEUR

Sans surprise, nos prévisions se sont réalisées, et pour les collègues candidats à la mutation intra-académique, nous aurions préféré nous tromper : ainsi, en fermant ou en « gelant » pour les futurs stagiaires des centaines de postes qui auraient dû être offerts aux mutations, le recteur a créé les conditions d'un mouvement qui ne satisfait ni les personnels aspirant à la mobilité, ni les besoins du service public d'éducation.

Tous les indicateurs sont au rouge : nombre record d'affectations en extension (hors vœux), nombre record de demandes de mutation volontaires non satisfaites

(25% de satisfaits seulement !), report fin août des affectations annuelles des TZR (une première !)...

Dans ce contexte difficile, les élus SNES dans les CAPA et FPMA ont, en dépit des obstacles opposés à leur action, consacré leur temps, leur énergie et leur savoir-faire à améliorer les nombreuses situations qui pouvaient l'être, et à veiller à l'équité et à la transparence des opérations. L'intra 2010 a une nouvelle fois démontré, le caractère vital du paritarisme dans les actes de gestion des personnels, et a fourni une nouvelle fois la preuve de l'efficacité et du dévouement des élus SNES.

PAR  
**ERIC MICHELANGELI**



# HORS CLASSE DES CERTIFIÉS

## QU'ATTEND-ON POUR REVALORISER NOTRE MÉTIER ?

PAR

CORINNE GIOANNI



La CAPA de promotion à la hors classe des certifiés s'est déroulée le 28 juin dans un contexte de mobilisation sociale forte. Alors que les mesures de revalorisation promises se font attendre, la suppression de l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique prévue au 1er juillet, la réforme de l'attribution du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence et l'augmentation du taux de prélèvement pour pension vont conduire à une baisse du salaire net de tous. En l'état, seul l'accès à la hors classe permet de répondre au décrochage salarial de nos professions qualifiées.

### Une conception managériale

Comme l'an dernier, le Recteur a tenté de passer en force pour imposer une conception managériale de la promotion en proposant de promouvoir des collègues jeunes dans la carrière c'est à dire n'ayant pas encore atteint le 11ème échelon, tournant le dos aux spécificités académiques toujours irrésolues : iniquités disciplinaires devant la notation, iniquités entre les établissements notamment. Le contingent proposait 259 promotions au lieu des 264 qui nous étaient dues (tour de passe-passe ministériel à ce jour irrésolu par l'administration elle-même !). Dans ce contexte, si la grande majorité des collègues proposés étaient au 11è échelon, une vingtaine d'entre eux, proches d'un départ en retraite en étaient exclus. La volonté de promouvoir certains en dérogeant aux règles connues de tous (dont on sait pourtant qu'elles contiennent déjà, du fait des avis des chefs d'établissements et des IPR, des facteurs de discrimination dans la promotion) traduit le déni dont nos carrières sont victimes. Cette conception de la promotion, qui ne tient plus compte de l'expérience professionnelle, c'est à dire de l'ancienneté de carrière, dévoie la notion même de carrière statutaire et prive de trop nombreux collègues d'un départ en retraite accompagné d'une pension décente.

### De nombreuses disparités disciplinaires

Nous avons cette année encore dénoncé de nombreuses disparités disciplinaires :

- devant la promotion : alors que tous les collègues au 11è échelon sont promus dans la plupart des disciplines, ce ne sont que 80% des collègues au 11è qui sont promus en anglais, technologie, SVT, arts plastiques ou éducation musicale.

- devant les rythmes d'inspection : plus de 50% des collègues en documentation au 7è et 11è échelon n'ont pas été inspectés depuis plus de cinq ans, 50% des collègues au 10è et 11è échelon en anglais, idem en italien au 8è et 11è échelon....

- devant la notation : si dans toutes les disciplines, la notation est rarement très basse, les notateurs restent frileux lorsqu'il s'agit de proposer une notation élevée : seuls 10% des collègues au 10è et 11è échelons reçoivent des notes élevées en espagnol, en

anglais et en éducation musicale (au lieu des 30% recommandés dans la grille de notation de référence) ; pire, aucun collègue en sciences physiques au 11è échelon !

Nous sommes une fois de plus intervenus pour obtenir un groupe de travail sur la notation pédagogique mais l'administration s'y refuse toujours même si le Doyen des inspecteurs nous a assurés de la mise en place d'un dispositif d'étude sur des modalités de notation pédagogique annuelle.

### Peu de personnels méritants ?

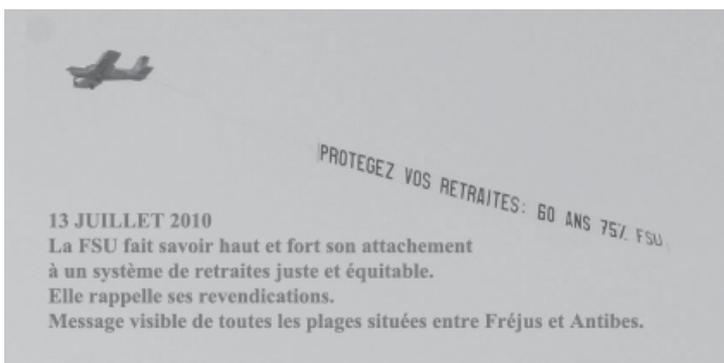
De nombreuses disparités subsistent d'autre part dans la répartition des avis dans les établissements : dans 14 lycées du 83, aucun collègue au 11è échelon ne reçoit d'avis exceptionnel du chef d'établissement (Bonaparte 0/7, Raynouard 0/5, J. Aicard 0/5) comme en 2009 et 2008 ! Dans le 06, ce sont 8 lycées où les collègues subissent le même sort (Amiral de Grasse, Henri Matisse, Carnot, Maulnier...) et dans 24 collèges du même département, aucun promu au 11ème n'est reconnu comme exceptionnel !

Les collègues qui ont, comme nous l'avions suggéré, contesté une baisse non motivée d'avis du chef d'établissement ont pour la plupart obtenu gain de cause ! Le Recteur a rétabli l'ancien avis. Plus que jamais, il faut donc veiller à l'avis émis par les notateurs et le cas échéant, contester.

### Un SNES combatif

Des acquis demeurent : note pédagogique moyenne de l'échelon attribuée aux collègues dont la note d'inspection est antérieure à 5 ans et inférieure à cette note, (58 collègues sur 274 au 11è échelon), correction d'avis initialement baissés. Nos interventions en CAPA ont permis de faire corriger un certain nombre de situations et ce sont cinq collègues au 11ème échelon depuis un an et plus et proches d'un départ en retraite qui ont ainsi réintégré le tableau de promotion.

Parce qu'en fin de carrière, il n'est pas possible d'en rester à un niveau de rémunération qui s'approche dangereusement de deux fois le SMIC, nous continuons de demander une véritable revalorisation de la profession. Le droit à la carrière des personnels est dans l'éducation nationale progressivement nié, tant du point de vue des rémunérations que de la considération. C'est pourtant un des fondements de la conception française de la fonction publique. C'est ce que nous défendons à tous les niveaux.



## Honteux : atteinte au droit de grève au rectorat de Nice

Les informaticiens de l'Éducation nationale étaient dans un mouvement national de grève, quelle ne fut pas la surprise pour deux d'entre eux de voir arriver un courrier du recteur par porteur spécial les mettant en demeure de reprendre leur travail ! Pour motiver cet acte scandaleux le recteur a évoqué des risques pour la paye de juillet, ce qui est totalement faux puisque la trésorerie générale pouvait utiliser les éléments financiers du mois précédent pour payer les agents. Honte aussi à cet employeur qui a envoyé de nouvelles réquisitions à 23h30 la veille de la publication officielle des résultats du Bac pour que les entreprises privées qui mettent à disposition, moyennant finances, sur internet les résultats puissent le faire. Mais grâce à ces actions de grève pour défendre le service public, l'affichage payant n'aura pu se faire qu'après l'affichage devant les centres d'examens ! C'est donc bien la volonté d'intimider des personnels grévistes et celle de remettre en cause le droit de grève, pourtant garanti par la Constitution, qui ont guidé le recteur de l'académie de Nice pour agir de manière aussi scandaleuse.

## La formation syndicale : un droit à utiliser

La section académique du SNES et les deux sections départementales vous proposent pour ce premier trimestre un certain nombre de stages. Pour participer à un stage de formation syndicale il vous suffit d'adresser un courrier au recteur par la voie hiérarchique (voir modèle sur [www.nice.snes.edu](http://www.nice.snes.edu)) **au moins un mois avant la date du stage**. Chacun a droit au maximum à 12 jours pour formation syndicale sur l'année scolaire.

N'oubliez pas pour aider l'organisation de vous inscrire aussi auprès du SNES.

### Stage Langues vivantes

Jeudi 21 octobre 2010 au lycée du Val d'Argens au Muy

### Stage Militaire dans un établissement

Mardi 9 novembre 2010 au collège Cousteau à La Garde

Jeudi 18 novembre 2010 au lycée du Parc Impérial à Nice

### Stage Néo-recrutés (stage pour les nouveaux « stagiaires »)

Vendredi 19 novembre 2010 au lycée d'Estienne d'Orves à Nice

### Stage sur l'évaluation

Jeudi 2 décembre 2010 au collège la Peyroua du Muy



Richard Ghis  
Secrétaire général  
Mathématiques  
Collège la Peyroua, Le Muy



Corinne Gioanni  
Secrétaire générale adjointe  
Lettres modernes  
Lycée E. d'Orves, Nice



Eric Michelangeli  
Secrétaire général adjoint  
Histoire-Géographie  
Lycée Calmette, Nice



Jean-Pierre Laugier  
Secrétaire général adjoint  
S.V.T.  
Lycée du Parc Impérial, Nice



Gilles Depresle  
Trésorier  
Mathématiques  
Lycée Paul Augier, Nice



Alain Galan  
Secrétaire administratif  
Technologie  
Collège des Vallées du Paillon, Contes



Maryvonne Guignonnet  
Secrétaire départementale 83  
Lettres modernes  
Lycée Rouvière, Toulon



Jean-Paul Clot  
Secrétaire départemental 06  
Histoire-Géographie  
Lycée du Parc Impérial, Nice



Julie Bagge  
Secrétaire départementale adjointe 06  
Philosophie  
ZRAM1, Lycée Apollinaire, Nice



Didier Giauffer  
Secrétaire départemental adjoint 06  
S.V.T.  
Collège Maurice Jaubert, Nice

**Calendrier des  
instances syndicales  
académiques  
Conseils syndicaux**

Le conseil syndical est composé des élus à la Commission Administrative Académique (élue par tous les syndiqués de l'académie) et d'un représentant par établissement.

*Veillez à ce que votre établissement soit toujours représenté !*

*Une convocation valant pour autorisation d'absence est adressée à tous les membres de la CA et aux établissements.*

**Vendredi 10 septembre** : au local du SNES à Nice

**Lundi 15 novembre** : au Lycée Rouvière à Toulon

**Bureau académique**

**Lundi 11 octobre** : au local du SNES à Toulon

# ACADÉMIE

## À SITUATION EXCEPTIONNELLE, UNE RENTRÉE EXCEPTIONNELLE TOUS EN GRÈVE LE 6 ET LE 7 SEPTEMBRE

### LE 6 SEPTEMBRE

#### GRÈVE NATIONALE DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

- Refusons une politique mortifère pour l'éducation
- Imposons de l'ambition pour l'éducation et la relance de la démocratisation du second degré
- Imposons de l'ambition pour la jeunesse
- Imposons des professionnels qualifiés
- Imposons une orientation au service des élèves et des familles
- Imposons une organisation juste et transparente des établissements

Le matin : tractage devant les établissements et « photographie » de la situation locale (nombre d'élèves par classe, remplacements non assurés, nombre d'heures en groupes, etc...)

#### Rassemblements à 14h

**NICE Place Masséna**

**TOULON Place des Droits de l'homme**

pour témoigner de nos conditions de travail

### LE 7 SEPTEMBRE

#### GRÈVE NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE CONTRE UNE RÉFORME BRUTALE ET INJUSTE DES RETRAITES

- Pour défendre la retraite à 60 ans à taux plein
- Non à un départ à 67 ans à taux plein

#### Manifestations

**NICE**

**TOULON 10h place de la Liberté**  
**DRAGUIGNAN**

#### Conseil syndical le 10 septembre

Un conseil syndical se tiendra à Nice dans les locaux du SNES le vendredi 10 septembre. Ce sera l'occasion de tirer un premier bilan des actions menées et de préparer les suites en fonction des réponses du gouvernement. Organisons-nous pour que chaque établissement soit représenté.